



# Nous, Maire de la Ville de Dijon

MAIRIE DE DIJON

V U

- 1° - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2° - Le Code de la Route,
- 3° - L'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores, notamment l'article 3.

## CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des travaux de réfection de la ligne d'effet pour le radar de feux que doit assurer **INEO INFRACOM – 2 rue Lacourtenourt – 31150 FENOUILLET**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation, celui-ci ayant un caractère gênant, **BOULEVARD ROBERT SCHUMANN et RUE DE LONGVIC, du 13 au 14 février 2023.**

## ARRETONS

### ARTICLE 1 - A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX CIRCULATION REDUITE

*Du 13 au 14 février 2023, entre 21 h 00 et 05 h 00 durant 02h00*

#### BOULEVARD ROBERT SCHUMANN

La largeur de la chaussée sera réduite à 1 file avec la rue de Longvic sur **15** mètres linéaires. La circulation sera reportée sur la file adjacente affectée au même sens de circulation.

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Les trottoirs seront libres pour le cheminement des piétons.

#### RUE DE LONGVIC

La largeur de la chaussée sera réduite alternativement d'une file, d'un sens puis de l'autre au droit du numéro **125** sur **15** mètres linéaires.

La circulation sera reportée sur la file adjacente affectée au même sens de circulation.

La circulation sera limitée à 30 km/h.

Les trottoirs seront laissés libres pour le cheminement des piétons.

ARTICLE 2 - Une dérogation à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores est accordée durant les périodes précisées à l'article 1.

ARTICLE 3 - La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins de la INEO INFRACOM, selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

ARTICLE 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
. Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,  
. Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,  
. Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte-d'Or,  
. INEO INFRACOM,  
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 08 février 2023

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée  
à la propreté de la ville, aux travaux,  
aux équipements urbains et aux mobilités,

Publié le .....

Dominique MARTIN-GENDRE